

Date limite de retour dans les départements

Les dossiers d'ineat-exeat doivent être transmis aux services départementaux de la Somme pour transfert vers les services départementaux des autres départements.

Département	Date limite
01	02/04/12
02	04/05/12
03	16 mai
04	15 juin
05	15/06/12
06	
07	21 mai
08	
09	
10	
11	7 mai
12	
13	
14	
15	
16	11 mai
17	31 août
18	Pas de date encore, groupe de travail prévu le 01/06
19	16 mai
2A	1er juin
2B	1er juin
21	
22	15 mai
23	20 avril
24	
25	15/05/12
26	1er juin
27	19 mai
28	
29	
30	pas de date
31	15/05/12

Département	Date limite
32	
33	
34	7 mai
35	1er juin
36	mai
37	
38	
39	31 mai
40	21/05/12
41	
42	Pas de limite
43	1er juin
44	15 juin
45	07/05/12
46	
47	11 mai
48	14/05/12
49	
50	
51	
52	Pas de date donnée par l'administration
53	15/05/12
54	
55	27 avril
56	02/05/12
57	
58	16/04/12
59	
60	20/04/12
61	25 avril
62	2 mai
63	16 mai
64	Pas de date limite
65	
66	20 mai
67	Pas de date limite

Département	Date limite
68	Pas de date limite
69	09/05/12
70	
71	9 mai
72	04/05/12
73	16/05/12
74	11 mai
75	
76	
77	
78	
79	
80	Pas de date limite
81	Pas de date limite
82	
83	15/06/12
84	4 mai
85	30/04/12
86	22 mai
87	16/05/12
88	
89	20/04/12
90	
91	
92	
93	
94	04/05/12
95	21 mai
971	20/04/12
972	
973	20 avril

► Les demandes d'**ineat-exeat** (ou permutations manuelles) concernent les collègues qui ont échoué aux opérations de permutations nationales.

► Il faut faire une demande avec pièces justificatives (situation familiale difficile par ex.).

Dépôt des demandes

- ▶ Faire une demande d'exeat (autorisation de sortie) auprès du DA du département d'exercice, accompagnée d'une demande d'ineat (autorisation d'entrée) à destination du DA du ou des départements sollicités.
- ▶ Préciser s'il s'agit d'un rapprochement de conjoints et joindre les pièces justificatives : attestation de l'employeur du conjoint, justificatif du mariage, du PACS...
Le dossier peut être constitué dès lors que l'enseignant a connaissance de la mutation de son conjoint.
Aucun ineat ne peut être prononcé sans la délivrance de l'exeat.

Attention

- ▶ ces demandes doivent obligatoirement transiter par la voie hiérarchique
- ▶ les demandes doivent être manuscrites

Les permutations manuelles sont traitées en CAPD en fin d'année scolaire à fin d'harmonisation nationale.